|  |
| --- |
| **Identification de la collectivité :** Conseil Départemental des Alpes Maritimes  **Identification de l’autorité**: Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes |
| **Nom et adresse** : Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes, DEJS, Service des Sports - CADAM, 147, boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice Cedex 3. |
| ***Objet de la consultation***: *captation vidéo et photos professionnelles, sous-marines à l’occasion du relai de la flamme olympique à Villefranche-sur-mer le 18 juin 2024* |
| **Contexte** :  Lors du passage de la flamme olympique de Paris 2024, le premier relai dans le Département des Alpes Maritimes se fera en apnée dans la rade de Villefranche-sur-Mer le 18 juin 2024. La Vice-championne du monde d’apnée Alice MODOLO réalisera cette séquence. C’est dans ce contexte que le Département recherche un prestataire pour la captation d’images vidéo et photos professionnelles de l’apnéiste qui remonte la flamme. |
|  |
| **1 - Détail de la prestation : prises de vues sous-marines**  Les prestations attendues sont les suivantes :  Réalisation d’images vidéo et photo, sous-marine sous recycleur, le 18 juin 2024 à Villefranche-sur-mer de 7h à 12h. La profondeur n’excèdera pas 20 mètres.  Ainsi que deux journées de tests uniquement pour la vidéo sous-marine sous recycleur entre début mai et le 17 juin, les dates seront données ultérieurement.  1 cadreur vidéo professionnel équipé d’un recycleur fermé  1 photographe professionnel équipé d’un recycleur fermé Type de fichier à produire pour la vidéo Demande de clips courts, plus rapides à envoyer. Il est important de filmer « utile »   * Si les images doivent être envoyées très rapidement pour du montage, un format encodé autour de 10M est conseillé, toujours en **1080i.**  **Formats demandés : AVC, MP4, MOV**  * Si les images ne nécessitent pas un traitement rapide et si la connexion Internet servant à l’envoi est bonne, un format encodé au-dessus de 10M est possible en se limitant à **50M maximum**  **Format demandé : XDCam** ***Post production :***  Les rushs devront être envoyés le 18 juin après la prise d’image  depuis un bureau sur place qui sera mis à disposition : Dépôt FTP sur un serveur géré par les équipes de : sera communiqué ultérieurement Le prestataire devra faire un test avant  Le serveur : sera communiqué ultérieurement  Login : sera communiqué ultérieurement  Mot de passe : sera communiqué ultérieurement Type de fichier à produire pour les photos sous-marines :Les photos seront transmises à : sera communiqué ultérieurement *Format : RAW/JPEG HD* Comment : /Dans quel délai : dès que possible – avant 10 :30 ***Matériel demandé sur place :***   * Un ordinateur sur lequel ont été copiés les rushs * Utilisation d’un client FTP type Filezilla pour se connecter au FTP * Une connexion internet filaire 50M minimum en upload, ou un modem 5G : plus le débit sera important en upload, moins les temps de transfert seront longs . * ***Droits à l’image :***   Le prestataire devra faire « une cession exclusive des droits à PARIS2024/CIO pour une durée illimitée ».   * **Réunions préparatoires** :   Le prestataire devra identifier un référent qui aura la charge de participer si besoin aux réunions préparatoires à distance ou sur le site du Département, afin d’arrêter les dates des journées tests des cadreurs.  **2 – Documents à fournir à l’appui de la proposition :**  Un mémoire technique et un devis détaillé.  Les cartes professionnelles des cadreurs vidéo et photo ainsi que les habilitations pour utiliser des recycleurs sous-marins  Toute proposition ne comportant pas ces documents sera rejetée sans être étudiée.  **3 – Jugement des propositions :**  Je vous informe que les critères d’attribution sont le critère technique et le critère prix.  Ils s’établissent selon les modalités suivantes :   * La valeur technique : (pondération 60%) : une note (Nvt) sur 20 sera attribuée, au regard des éléments mentionnés sur le mémoire technique. Les sous-critères suivants seront appliqués.   Moyens humains affectés à la mission (10 points) ; Choix des moyens matériels mis à disposition de la mission (6 points) ; Proposition d’une méthologie pour prise de vue et montage (4 points).   * Le prix (pondération 40%) : une note (Np) sur 20 sera attribuée, au regard du montant total du devis descriptif en € TTC, et selon la formule suivante :   Np = (Mmini / M) x 20, sachant que :  Np = Note critère prix, avant pondération  M = Montant de l’offre à analyser  Mmini = Montant de l’offre la moins disante   * Note finale : La note finale (sur 20 points) sera calculée de la façon suivante :   Note finale = (Nvt x 0,6) + (Np x 0,4)  Le classement final des offres s'effectuera selon l'ordre décroissant des notes.  Les offres anormalement basses ne seront pas classées.  **4 – Modalités de remise des propositions :**  **Date limite de remise des propositions**est fixée au 30 avril 2024 à 12h00.  Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.  **5 – Modalités de financement et de paiement :**  Le règlement se fera après service fait par mandat administratif suivi d'un virement dans le délai de 30 jours et selon les règles de la comptabilité publique.  Le prestataire établira la facture, portant outre les mentions légales, les indications suivantes :  - le nom, n°SIRET et adresse du créancier ;  - la domiciliation bancaire ;  - la désignation de la prestation effectuée et la date de sa réalisation ;  - le montant HT de la prestation effectuée ;  - -le taux et le montant de la TVA et les taxes parafiscales le cas échéant ;  - -le montant total des prestations ;  - -le numéro d'engagement de la commande.  Les demandes de paiement devront être envoyées, une fois la prestation réalisée par CHORUS - code service DESC / Siret 220 600 019 00016 |